



CS - 1. 11

## Modification du tableau des effectifs

**RAPPORT**  
Présenté par M. Emile GEHANT  
Président

Le tableau des effectifs du SERTRID nécessite plusieurs modifications :

- deux agents du SERTRID peuvent bénéficier d'un avancement de grade. En effet, la commission administrative paritaire, sur proposition du Président, a inscrit un agent sur liste d'aptitude à la promotion interne d'ingénieur territorial, et un agent de catégorie C a réussi le concours d'agent technique.
- l'adjoint au directeur d'exploitation va faire valoir ses droits à la retraite. Il convient de prévoir son remplacement.
- Un rédacteur principal a demandé sa mutation.

Ainsi, il convient de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2006, de la manière suivante :

- Nomination au titre de la promotion interne
  - Création d'un poste d'ingénieur territorial
  - Suppression d'un poste de technicien
- Réussite au concours d'agent technique
  - Création d'un poste d'agent technique
- Remplacement de l'adjoint au Directeur de l'exploitation
  - Création d'un poste d'ingénieur territorial,
- Remplacement du rédacteur principal
  - Création d'un poste de rédacteur chef
  - Suppression d'un poste de rédacteur principal

21 MARS 2006

Service Courrier

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITÉ

- APPROUVE les modifications du tableau des effectifs énoncés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 21 MARS 2006, conformément au C.G.C.T.  
Dépôt en préfecture le 21 MARS 2006.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT